

Petits et Grands Moineaux



GARDERIES PETITS MOINEAUX ET CENTRE DES GRANDS MOINEAUX

538 chemin La Montain, Memramcook (NB), E4K 1K3, 506-758-9009

531 chemin La Montain, Memramcook (NB), E4K 1H1, 506-334-0707

[Guide des parents](#)

Sophie Noël
sophie@petitsmoineaux.com

Table des matières

Description du programme :.....	1
Mission de la garderie :.....	1
Philosophie de la garderie :	1
Routine quotidienne	2
Routine quotidienne pour après-classes	2
Considérations spéciales.....	3
Brève description de ce que les enfants apprennent dans ces centres d'intérêt	3
Fermeture de la garderie :	3
Tarifs	4
Frais liés au retard à la fin de la journée	4
Modes de paiement.....	4
Dépôts.....	5
Vacances d'été	5
Repas fournis par la garderie :	5
Transport et sorties.....	5
Sièges d'auto.....	6
Sièges d'appoint.....	6
Évacuation d'urgence.....	6
Inscription	6
Document requis.....	6
Effets personnels.....	7
Les vacances, absences et journées de tempête	7
Absences	7
Vacances	8
Tempêtes	8
Santé et bien-être	8
Maladie des enfants.....	8
Directives de signalement des maladies.....	8

Exclusion d'un enfant de la garderie.....	8
Administration de médicaments.....	9
Administration de l'acétaminophène : (Tylenol, Tempra, Advil).....	9
Protection contre le soleil et les insectes	10
Gestion du comportement	10
Retrait d'un enfant de la garderie.....	10
Plaintes et griefs.....	12
Les cas d'abus, de mauvais traitements et de négligence.....	12
Signaler les cas de mauvais traitements	12
Implication des parents	12
Structure administrative	13
Contrat entre les parents et la garderie	14

Description du programme :

Comme vous le savez sûrement déjà, vos enfants sont de petits génies qui remarquent tout ce que vous faites, ils absorbent l'expérience de la vie comme des petites éponges et qui savent profiter du moment présent! Notre programme a pour but de favoriser l'apprentissage en faisant usage de ces qualités. Votre enfant pourra s'épanouir dans un environnement respectueux et chaleureux tout en s'amusant en apprenant par le jeu. La garderie offre un programme varié pour les Petits Moineaux de 10 mois à 5 ans et un programme après classe pour les 5 à 12 ans au Centre des Grands Moineaux.

Mission de la garderie :

La Garderie Petits Moineaux et le Centre des Grands Moineaux visent l'épanouissement global de votre enfant en se basant sur une communication relationnelle de grande qualité, ainsi qu'une relation de collaboration parent-éducateur. Le bien-être global de votre enfant sera atteint de par une alimentation saine, un environnement chaleureux, un ratio enfant-éducateur favorisant l'apprentissage, des jeux éducatifs et des discussions animées suscitant l'intérêt des enfants.

Philosophie de la garderie :

Le programme éducatif offert par les Petits Moineaux est basé sur le Curriculum éducatif des Services de garde francophones du Nouveau-Brunswick (<http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/AGJE-Curriculum.asp>) et est fondé sur une relation d'ouverture et de compréhension éducateur-enfant.

- Assurer un environnement permettant l'apprentissage des valeurs humanistes de base tel que le respect, le partage, l'appréciation, l'empathie, la responsabilité, la diversité, etc.
- Favoriser l'apprentissage des habiletés nécessaires requises par le curriculum scolaire par l'entremise du jeu et de l'expérimentation. L'apprentissage sera influencé positivement par la relation appréciative éducateur-enfant et les activités déterminées par l'intérêt des enfants.
- Promouvoir l'alimentation saine par des repas appréciés par les tout petits comprenant un ratio légume/fruit/produit céréalier/produit laitier congruent au guide alimentaire canadien.
- Stimuler la créativité, l'autonomie, la confiance et l'initiative des enfants par l'écoute et la flexibilité des éducateurs, ainsi que l'entremise d'activités.
- Encourager un partenariat parent-éducateur nécessaire au développement maximal du potentiel du petit moineau!

Les programmes seront adaptés en fonction de l'âge de l'enfant et de leurs habiletés déjà apprises afin de permettre à l'enfant de s'épanouir. Chaque enfant profitera d'une approche centrée sur la relation créée entre l'éducatrice et l'enfant, car toute personne se sentant appréciée atteindra plus facilement le maximum de son potentiel. Voilà pourquoi la Garderie Petits Moineaux et Centre des Grands Moineaux se distinguent des autres!

Routine quotidienne

Heures	Activités
07h00	Accueil des enfants/jeux libres
08h00	Ami(e) de la journée/activités brise-glaces
08h30	Activités physiques/chansons, langage et motricité globale
08h45	Hygiène : toilette, changement de couches et lavage des mains
09h00	Collation
09h30	Activités dirigées : extérieurs ou intérieurs dépendamment de la température, Jeux dirigés et libres.
11h00	Hygiène : toilette, changement de couches et lavage des mains
11h30	Dîner
12h30	Hygiène : toilette, changement de couches et lavage des mains
13h00	Activités intérieurs dirigées: Bricolage, lecture, casse-tête (Sieste pour les enfants en ayant le besoin)
14h00	Jeux libres 30-45 minutes
14h45	Hygiène : toilette, changement de couches et lavage des mains
15h00	Collation (choix de fruit, fromage et craquelin avec breuvage lait ou eau).
15h30	Jeux libres
16h30	Activités extérieures : jeux libres et dirigés
17h30	Départ

Routine quotidienne pour après-classes

Heures	Activités
14h00	Activités extérieures : jeux libres et dirigés
14h45	Hygiène : toilette et lavage des mains
15h00	Collation (choix de fruit, fromage et craquelin avec breuvage lait ou eau).
15h30	Devoirs ou activités intérieurs dirigées: Bricolage, lecture, casse-tête

16h30	Activités extérieures : jeux libres et dirigés
17h30	Départ

Considérations spéciales

- La Garderie Petits Moineaux et Centre des Grands Moineaux sont des environnements non-fumeurs, sans odeur de cigarette, l'odeur de parfum, l'odeur de feuilles parfumées utilisées dans les sècheuses à linge, l'odeur de parfum de détergent utilisé pour le linge des enfants. Veuillez s'il vous plaît utiliser des produits non parfumés.
- La garderie vous demande également de ne pas amener des couches de marque Pampers parce qu'elles sont parfumées.
- De plus, la garderie vous demande de ne pas utiliser des parfums ou de l'eau de Cologne quand vous amenez votre enfant le matin ou venez le chercher le soir parce que certains enfants y sont allergiques.

Brève description de ce que les enfants apprennent dans ces centres d'intérêt

Dans le centre de lecture : Facilite le développement du langage et permet à l'enfant de découvrir la magie des livres, de l'imagination et de la compréhension.

Au centre de la cuisine : L'enfant développe ses aptitudes sociales telles que le partage, la compassion, la coopération et l'organisation.

Dans le centre des jeux de blocs de construction : L'enfant apprend les concepts mathématiques tels que les formes, la classification ou la sériation, la numération. Permet aussi l'usage de la créativité.

Dans le centre des jeux de table : par exemple avec les casse-tête, l'enfant apprend à se concentrer

Dans le centre des arts plastiques : L'enfant développe sa motricité fine, ses capacités créatives, son imagination de part, le dessin libre, le coloriage, la peinture

Dans le centre de la musique : L'enfant développe son langage, sa voix, ses habiletés sociales, sa motricité globale (parce que souvent la musique va de pair avec la danse) et le rythme.

Dans le centre du théâtre : L'enfant développe ses habiletés sociales affectives, sa créativité, son imagination, ses habiletés en communication.

Dans le centre des autos : L'enfant développe sa motricité globale, ses habiletés sociales et la communication.

Fermeture de la garderie :

La garderie sera fermée les jours fériés suivants :

- Le jour de l'an (mois de janvier)
- Jour de la Famille (3^e lundi de février)

- Le Vendredi saint (mois d'avril ou de mars selon les années)
- La fête de la Reine (mois de mai)
- La fête du Canada (1er juillet)
- La fête du Nouveau-Brunswick (mois d'août)
- La fête du Travail (mois de septembre)
- Le jour de l'Action de grâce (mois d'octobre)
- Le jour du Souvenir (mois de novembre)
- La fête de Noël (mois de décembre)
- Le lendemain de Noël (mois de décembre)

Tarifs

Les tarifs varient en fonction de l'âge et des services demandés pour vos enfants. Nous offrons des services temps plein, temps partiel et demis journées. Pour les après-classes, nous offrons un service pré-école le matin ainsi que la possibilité de payer un tarif fixe à l'année au lieu d'augmenter le tarif hebdomadaire lors des vacances. Tous nos tarifs incluent les couches, lingettes, repas et collations et un rabais est offert pour les parents qui inscrivent plus d'un enfant à la Garderie Petits Moineaux et Centre des Grands Moineaux.

Étant donnée la diversité des tarifs, veuillez communiquer avec nous pour connaître les tarifs correspondant à vos besoins.

Frais liés au retard à la fin de la journée

Nous vous demandons d'arriver à temps pour chercher votre enfant à la fin de la journée.

La Garderie Petits Moineaux et le Centre des Grands Moineaux imposent une pénalité de 5.00 \$ pour chaque tranche de 15 minutes de retard par enfant.

Exemple

Comme les enfants sont supposés être partis au plus tard 17h30, si vous partez entre 17h30 et 17h45, vous payez 5.00 \$ par enfant à l'employé sur place; si vous quittez entre 17h45 et 18h00, vous payez 10.00\$ par enfant.

Modes de paiement

Le mode de paiement privilégié est par prélèvements préautorisés. Un document doit être signé et un chèque annulé doivent être remis le premier jour de service de garderie de votre enfant.

Nous acceptons aussi les paiements en argent liquide et les transferts électroniques par Interac, cependant, nous nous réservons le droit d'exiger les prélèvements préautorisés après 3 retards de paiement.

Dépôts

Nous demandons un dépôt correspondant à deux semaines de frais pour vos enfants. Ce montant couvrira les frais pour les deux dernières semaines de vos enfants à la garderie à partir du moment où vous nous avertissez du départ de vos enfants.

Les places pour vos enfants sont garanties à partir du moment où vous donnez le dépôt. Le dépôt n'est pas remboursable et couvre les deux dernières semaines de vos enfants à la garderie, qu'ils soient présents ou non.

Vacances d'été

Chaque été, nous allouons deux semaines que les parents peuvent retirer les enfants de la garderie sans avoir à payer de tarifs. Ces semaines sont la semaine de la fête du Nouveau-Brunswick et la semaine précédente. Nous devons cependant être mis au courant de l'absence des enfants avant la fin juin.

Repas fournis par la garderie :

Le menu suivi à la garderie respecte le nouveau guide alimentaire canadien. La garderie fournit 2 collations nutritives (Une le matin à 9h00 et une autre l'après-midi à 15h00). Toute la nourriture est préparée à la garderie.

Cependant, comme la plupart des parents doivent travailler tôt le matin et que les enfants n'ont pas faim à ce moment, ils peuvent amener le déjeuner et le personnel sur place le matin se fera le plaisir de faire déjeuner les enfants à la garderie.

Transport et sorties

Diverses sorties sont faites avec l'autobus de la garderie. Vous serez avertis à l'avance et nous vous demanderons de signer une feuille. Certaines sorties peuvent avoir des frais qui vous seront demandés.

Les parents sont toujours les bienvenues de venir nous accompagner pendant nos sorties.

Les préscolaires de 3-4 ans vont habituellement à la bibliothèque de Memramcook aux deux semaines pour la lecture de quelques livres et un bricolage. Les bébés aussi se rendent de temps en temps à la bibliothèque.

Le parc Gayton est aussi une sortie très appréciée de tous les enfants. L'hiver nous faisons régulièrement des sorties à l'aréna de Memramcook avec les après-classes et les préscolaires de 3-4 ans. Selon la température, nous faisons une visite au printemps et une visite au Zoo de Moncton vers la fin de l'été.

D'autres sorties faites de temps en temps par la garderie :

- Quilles (Après-classes)
- Parc du Haut Ruisseau (Après-classes)
- Play Time Diddo
- Parc Rotary à Dieppe
- Resurgo (Musée de Moncton)

- Université de Moncton
- Bill Johnstone Memorial Park (Sackville splash park)
- Écocentre Homarus (Shediac)
- Pascal Poirier Park (Shediac splash park)

Sièges d'auto

Vous devez indiquer sur la feuille à signer si vous voulez ou non que votre enfant ait son siège. Les sièges doivent être laissés le matin de la sortie à la garderie. Le siège doit être clairement identifié pour le moment où nous embarquons les enfants, donc bien visible à l'avant ou sur le dessus du siège. Les enfants dont les sièges sont mal identifiés risquent d'être mis dans le mauvais siège.

Sièges d'appoint

L'autobus de la garderie possède des ceintures qui s'attache à la taille ainsi que des attaches à l'arrière du siège pour pouvoir bien fixer les sièges d'auto, mais il n'y a pas de ceinture à l'épaule.

Veuillez bien vérifier les recommandations du fabricant pour les enfants dans un siège d'appoint (40lbs +) car ceux-ci sont habituellement utilisés dans le but que la ceinture de l'épaule soit bien placée sur l'enfant et que lorsqu'il n'y a pas cette ceinture à l'épaule, la majorité des fabricants recommandent de ne pas utiliser le siège.

Voici un lien mentionnant ceci: <https://www.bcaa.com/road-safety/child-passenger-safety/4-9-years-old>

Nous vous rappelons que le choix revient à chaque parent de décider de ce qu'il préfère pour son enfant.

Évacuation d'urgence

En cas d'urgence (incendie ou autre), le lieu de rencontre pour la Garderie Petits Moineaux est de l'autre côté de la rue au 539 ch. La Montain. Pour le Centre des Grands Moineaux, le lieu de rencontre est la Garderie Petits Moineau au 538 ch. La Montain.

Inscription

Document requis

Les documents suivants doivent être présentés, sans exception, à la directrice de la garderie avant que votre enfant commence à fréquenter ladite garderie. Il s'agit :

- Du profil de l'enfant,
- De la copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Des formulaires ci-dessous remplis :
 - Consentement pour le transport d'urgence,
 - Consentement pour l'administration des médicaments prescrits et de l'acétaminophène
 - Consentement pour l'administration des soins d'urgence
 - L'administration de l'acétaminophène,
 - L'administration des soins en cas d'urgence

- Consentement pour les sorties, les promenades et les activités hors des lieux de l'installation de garderie

Effets personnels

Chaque enfant dispose d'un espace de rangement pour ses effets personnels tels que les vêtements de rechange, les couches, les souliers, la couverture, les toutous pour la sieste.

Important :

1. Chaque effet personnel de votre enfant doit être clairement identifié : le nom de votre enfant doit être bien visible.
2. Le linge sale doit être immédiatement remplacé.
3. Les chaussures ou pantoufles d'intérieur doivent être à semelles non marquantes
4. Les vêtements extérieurs doivent être adaptés à la température de la saison (par exemple les pantalons de neige l'hiver, bottes d'hiver, bottes de caoutchouc pour la saison de pluie et les culottes courtes durant l'été.) Les T-shirts spaghetti ne sont pas autorisés durant l'été parce qu'ils augmentent les risques d'exposition au soleil. Quand l'enfant se salit, il a besoin de linge de rechange incluant un chapeau, des chaussettes et des sous-vêtements, mêmes des gants ou mitaines (l'hiver).
5. Durant la sieste ou la période de repos, votre enfant a besoin d'une couverture, de son petit oreiller ou de son toutou s'il en a une/un qu'il préfère pour son confort
6. Les jouets de la maison restent à la maison sauf durant la journée des jouets à partager.
7. Tout jouet qui incite à la violence, de quelque nature qu'il soit, par exemple un fusil ou des jouets de combat, sont strictement interdits à la garderie.

Les vacances, absences et journées de tempête

La Garderie Petits Moineaux et le Centre des Grands Moineaux sont opérées sous un certificat d'agrément délivré par le Ministère du Développement Social. Selon le règlement tel qu'il est décrit dans le document "Norme visant les Responsables d'Installations de Garderie", chaque service de garde agréé inscrit les enfants en respectant le nombre d'enfants figurant sur son certificat d'agrément.

C'est pourquoi, lorsque vous faites inscrire votre enfant à la Garderie Petits Moineaux ou le Centre des Grands Moineaux, tout comme dans toute autre garderie, vous louez cette place pour votre enfant. Cette place appartient uniquement à votre enfant. La garderie ne peut pas la donner à quelqu'un d'autre tant et aussi longtemps que vous n'avez pas donné les deux semaines de préavis signifiant que vous n'avez plus besoin de cette place.

Absences

Vous êtes financièrement responsable de cette place pour tous les jours et semaines que votre enfant sera inscrit à la garderie et cela, peu importe, la fréquence de ses absences ou présences à la garderie.

Si votre enfant ne peut pas être à la garderie pour des raisons de maladie, vous êtes toujours responsable de payer les frais de garde réguliers et nous en aviser le plus rapidement possible.

Vacances

Les parents sont invités à aviser la directrice de la garderie, au moins un mois avant le début des vacances pour lui donner le temps d'organiser l'horaire de l'éducatrice qui s'occupe des enfants advenant que plusieurs enfants prennent les vacances en même temps.

Tempêtes

La garderie restera habituellement ouverte les journées de tempête.

Cependant, s'il y a une panne d'électricité, la garderie sera obligée de fermer jusqu'à ce que le service soit rétabli. Par ailleurs, la garderie sera également fermée si l'ensemble des services publics (universités, transports en commun, centres d'achats) ferment à cause de la tempête ou si les employés sont dans l'impossibilité de se rendre à la garderie.

Si ces conditions surviennent alors que les enfants sont à la garderie, les parents seront contactés par téléphone au travail ou à la maison pour qu'ils viennent chercher leurs enfants.

Les parents restent toujours responsables de payer pour cette journée.

Santé et bien-être

Maladie des enfants

Directives de signalement des maladies

Les parents doivent faire part du diagnostic à la garderie dans les 24 heures suivant la confirmation du diagnostic par un médecin de toute maladie énumérée dans le « Guide de référence concernant l'exclusion d'une installation de garderie du N.-B. » (Voir annexe A).

Toutes les maladies diagnostiquées (parent ou médecin) énumérées ci-dessous au bureau local de la Santé publique :

- Varicelle (varicelle-zona)
- Hépatite B
- Rougeole
- Méningite (bactérienne)
- Méningite (virale)
- Oreillons
- Rubéole
- Coqueluche (*Bordetella pertussis*)

Dans le cas de la diarrhée, signalez au bureau local de la Santé publique ce qui suit :

- a) S'il y a 2 cas ou plus de diarrhée en l'espace de 48 heures
- b) Tout cas de diarrhée sanguinolente
- c) Tout cas de diarrhée bactérienne **diagnostiquée**

Voir en Annexe A « La gestion de la maladie dans les installations de garderie, Rôle du parent ».

Exclusion d'un enfant de la garderie

Les garderies sont tenues d'exclure les enfants selon le « Guide de référence concernant l'exclusion d'une installation de garderie du N.-B. » que vous pouvez trouver en Annexe B. C'est pourquoi il est important

que chaque famille prévoie une solution alternative pour faire garder son enfant les jours où il est malade ou s'ils présentent les symptômes suivants :

1. La varicelle
2. La toux sèche persistante
3. Un écoulement nasal épais ou coloré
4. Voir point suivant sur les maladies contagieuses.
 - a) Les parents sont tenus d'informer la garderie des motifs de l'absence de leur enfant, de même que les symptômes de la maladie afin que la garderie puisse compléter les documents requis pour se conformer à la norme de "Santé Publique"
 - b) Si vous êtes contactés pour venir chercher votre enfant parce qu'il est malade, vous avez juste une heure pour arriver à la garderie.
5. Diarrhée : Votre enfant doit rester à la maison jusqu'à 24 heures après la disparition de la diarrhée. (Si plusieurs cas surviennent en quelques jours, un avis que le temps requis est de 48 heures vous sera envoyé par courriel)
6. Vomissements : Votre enfant doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il se sente mieux et 24 heures après disparition du vomissement. (Si plusieurs cas surviennent en quelques jours, un avis que le temps requis est de 48 heures vous sera envoyé par courriel)
7. Fièvre/Température : Lorsque la température de votre enfant est supérieure à 38,0 °C sous l'aisselle, il est considéré comme ayant de la fièvre. Il doit rester à la maison surtout quand il présente d'autres symptômes prouvant qu'il ne se sent pas bien.
8. Poux et lentes : L'enfant doit rester à la maison jusqu'à la fin du premier traitement et qu'il n'y ait aucune trace ou preuve de poux vivants
9. Conjonctivite (Pink Eye) : L'enfant doit être vu par un médecin qui lui prescrit les médicaments. L'enfant doit rester à la maison jusqu'à 24 heures après le traitement et qu'il n'y ait plus d'écoulement des yeux.

Administration de médicaments

La Garderie Petits Moineaux administrera à votre enfant les médicaments d'ordonnance et les médicaments non prescrits, conformément à la législation de la province du NB.

Pour que le médicament soit donné,

- Les parents signeront l'autorisation pour l'administration des médicaments en précisant la dose à donner et l'heure à laquelle le médicament doit être donné.
- Les médicaments doivent être dans leur emballage ou contenant original et être clairement étiquetés avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose à administrer, la date d'achat, les directives pour son entreposage et son administration.
- Les parents doivent remplir, signer et dater le formulaire d'autorisation pour l'administration des médicaments chaque fois qu'ils amèneront des médicaments à donner à leur enfant.
- Tous les médicaments doivent être donnés aux éducatrices et non laissés dans les paniers, les sacs ou les casiers des enfants.

Administration de l'acétaminophène : (Tylenol, Tempra, Advil)

- La garderie ne peut pas décider qu'un enfant a besoin de prendre de l'acétaminophène.
 - Non plus, les parents ne peuvent pas demander à la garderie ou aux éducatrices de donner des médicaments à l'enfant au cas où celui-ci tomberait malade.
- Si un enfant tombe malade à la garderie, ses parents sont contactés, par téléphone. L'éducatrice ou la directrice leur parle des symptômes observés sur leur enfant, de sa température corporelle. Les parents donnent alors une autorisation verbale pour qu'une dose (qu'ils précisent eux-mêmes) d'acétaminophène/ibuprofène ou le Tylenol soit administré à leur enfant.
 - À ce moment, l'éducatrice remplit une autorisation pour l'administration de l'acétaminophène. Le parent contacté la signe quand il vient chercher l'enfant à la garderie.

Protection contre le soleil et les insectes

Pour éviter les dommages à la peau causés par les rayons ultraviolets nocifs du soleil.

- Les enfants doivent porter les chapeaux ou les casquettes durant les sorties, les jeux ou toutes les activités extérieures.
- Durant l'été, la garderie fournira la crème solaire. Chaque parent est tenu de donner 5\$ pour la crème solaire et la lotion antimouche pour son enfant.

Gestion du comportement

1. Les méthodes positives sont utilisées afin de réduire les frustrations et l'ennui qui risquent de provoquer des comportements inappropriés et perturbateurs.
2. Les enfants sont encouragés à coopérer et à participer, à travailler ensemble, les uns avec les autres.
3. Toutes les interactions entre les éducatrices et les enfants, notamment en ce qui concerne la discipline, seront une expérience d'apprentissage et une occasion de comprendre les valeurs morales
4. Les comportements inappropriés seront réduits :
 - a) En fournissant un nombre suffisant d'activités stimulantes et intéressantes.
 - b) En faisant attention aux différentes interactions entre les enfants dans la salle de classe et en réorientant les comportements inappropriés.
 - c) En appliquant le renforcement positif si les enfants manifestent des comportements positifs, cela permet de promouvoir la reconnaissance des comportements attendus.
 - d) En annonçant, quelques minutes avant, qu'une activité va prendre fin et qu'une autre va commencer.
 - e) En permettant aux enfants de faire des choix valables
 - f) En fixant des limites claires et cohérentes pour les comportements appropriés.
5. Le recours aux châtiments corporels à la violence verbale, psychologique ou physique ne sera pas autorisé.
6. Non plus, priver un enfant de nourriture ou d'activités spéciales avec les autres, et cela dans le but de le punir, ne sera pas autorisé.

Retrait d'un enfant de la garderie

- Si vous retirez votre enfant de la Garderie Petits Moineaux sur une note positive, comme le changement de travail, déménagement, les enfants qui entrent à l'école, etc., nous avons besoin d'une lettre écrite nous annonçant que, dans deux semaines, les services de la garderie ne seront plus requis : vous nous donnez donc deux semaines de préavis.

- Si c'est la garderie qui décide que votre enfant doit être retiré de la garderie, les mesures suivantes doivent être respectées :
 1. Au moment du premier incident, une éducatrice parlera à l'enfant et une mesure de discipline appropriée sera appliquée.
Après ce premier incident, les parents seront contactés, le problème sera discuté et un plan d'action sera établi. Il sera demandé aux parents de discuter avec leur enfant au sujet de son comportement. Cette discussion aura lieu à la maison.
La situation sera documentée et l'information placée dans le dossier de l'enfant.
 2. Après le deuxième incident, un membre du personnel contactera immédiatement les parents afin de discuter sur le comportement de l'enfant. Les mesures prévues par les politiques de la garderie seront appliquées.
 - La situation sera documentée et l'information placée dans le dossier de l'enfant.
 - Un résumé de la discussion entre les parents et un membre du personnel sera aussi rédigé et placé dans le dossier de l'enfant.
 - Les parents sont également avisés que si le comportement inapproprié continue, l'enfant sera immédiatement sorti de la garderie. L'enfant est alors placé en probation.
 3. Si l'enfant manifeste un comportement inapproprié pour la troisième fois, ses parents sont contactés pour qu'ils viennent le chercher. À ce moment, l'enfant ne revient plus dans la garderie.
Les parents doivent payer les frais des services reçus jusqu'à cette date du départ de l'enfant. La situation est documentée puis le rapport est placé dans le dossier de l'enfant.
 4. La garderie fera son possible pour éviter que de telles situations se produisent. Les membres du personnel assureront une supervision et une intervention adéquate pour prévenir l'escalade dans le comportement inapproprié et ainsi éviter que la garderie soit obligée de mettre un enfant à la porte.
 5. Voici quelques exemples, sans s'y limiter, de comportements inappropriés graves : mordre, donner des coups de poing, intimider, donner des coups de pieds, jurer, pousser et bousculer, un comportement agressif, le refus répété de respecter les règles de politesse tel que la garderie la demande.
 6. Un enfant sera également sorti de la garderie dans les circonstances suivantes :
 - Si les parents ne paient pas les frais de garde tel que les politiques de la garderie l'exigent.
 Les parents bénéficieront d'une période de grâce pour corriger la situation. Cependant, si la période de grâce vient à échéance avant que les frais soient payés en totalité, la garderie sera obligée de sortir l'enfant de la garderie et les parents devront payer deux semaines à compter de la date du départ de leur enfant.
 7. Si les parents ne communiquent pas à la garderie toutes les situations qui peuvent affecter leur enfant à la garderie. Citons comme exemple, mais sans s'y limiter :
 - La personnalité et le comportement d'un enfant
 - Les expériences négatives avec les autres garderies
 - L'intention des parents d'appliquer pour l'aide du gouvernement parce que cela affecte la gestion financière de la garderie.
 - La durée de fréquentation de la garderie : Les parents qui ont besoin d'un service pour une courte période ou dont l'enfant est inscrit sur une liste d'attente dans une autre garderie doivent le signaler avant de placer leur enfant dans la garderie Petits Moineaux.

Toutes ces considérations doivent être respectées dans l'intérêt de l'enfant, de ses parents et de la garderie.

Plaintes et griefs

Notre objectif est la qualité et l'excellence en ce qui a trait aux soins de votre enfant. Par conséquent, tous les commentaires positifs ou suggestions sont très appréciés et peuvent être adressés à la directrice de la garderie. Nous sommes toujours heureux de recevoir vos suggestions et commentaires au sujet des soins que nous donnons à votre enfant. La directrice sera heureuse de répondre à vos questions ou de discuter avec vous sur toutes sortes de sujets dans le but d'améliorer nos services ici à la garderie; le tout pour le bien des enfants qui la fréquentent. Toutefois, si vous pensez qu'il y a un problème concernant l'installation de garderie comme telle ou un membre du personnel, prenez un rendez-vous avec la directrice pour qu'elle prévoie suffisamment de temps de discussion au sujet du dit problème. Si une plainte est déposée, la directrice écoutera attentivement les préoccupations des parents et tentera de travailler avec eux pour résoudre le problème dans la mesure du possible. Nous devons faire en sorte que nous puissions partager ouvertement des préoccupations ou des questions qui peuvent se poser.

Les cas d'abus, de mauvais traitements et de négligence.

Les mauvais traitements infligés aux enfants constituent un problème grave. Les enfants ont le droit de vivre une vie sans violence. Ils ont les mêmes droits et libertés que les adultes. Il est de notre obligation légale de signaler les cas suspects d'abus. Pour le respect du fait que les familles ont le droit à leur vie privée, ce n'est pas notre responsabilité de proposer l'interprétation ou l'explication de nos observations.

Signaler les cas de mauvais traitements

Les éducatrices/éducateurs en milieu de garde peuvent remarquer, signaler les enfants dont ils ont la charge, des signes de mauvais traitements ou de négligence. Il doit y avoir des blessures physiques visibles, par exemple une lésion corporelle, ou alors une évidence de la violence psychologique ou alors les deux. Un lien doit être établi entre les comportements parentaux et le préjudice à l'enfant.

Note : La garderie ne peut ni interroger un enfant, ni contacter ses parents/tuteur (s)/gardien (s) au sujet d'une telle situation.

Implication des parents

Nous vous invitons à discuter avec l'éducatrice qui prend soin de votre enfant sur la façon dont vous pouvez vous impliquer dans la vie de la garderie que fréquente votre enfant.

Voici quelques exemples des choses que vous pouvez faire :

1. Don de jouets et/ou autres équipements
2. Don financier (un reçu est remis aux fins d'impôt)
3. Assister et/ou aider dans la préparation des événements spéciaux, par exemple la fête de Noël, la fête de fin d'année ou autres activités sociales.
4. Aide dans les supervisions par exemple, lors des sorties éducatives
5. Aide à la collecte de fonds

6. Suggérer les améliorations au service

Structure administrative

La directrice de la garderie est Mme Sophie Noël

La garderie est sous licence du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le nom et les coordonnées pour rejoindre la coordonnatrice régionale responsable de l'agrément et de la surveillance des installations de la garderie sont affichées à l'entrée de la garderie.

Nous espérons que le contenu de ce document vous éclaire sur le fonctionnement de la garderie Petits Moineaux et du Centre des Grands Moineaux. Nous souhaitons à votre enfant un séjour des plus agréables parmi nous!

Sophie Noël

Directrice des Petits et Grands Moineaux.

758-9009

sophie@petitsmoineaux.com

Contrat entre les parents et la garderie

Nous (nom des parents ou tuteurs de l'enfant) _____

Avons lu et compris le contenu du Guide des parents disponible sur le site web de la garderie à l'adresse <http://www.petitsmoineaux.com/documents/GuideDesParents.pdf> et acceptons de nous conformer à tous les aspects qui concernent notre enfant

Nom de l'enfant : _____

Date : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

Noter : Toutes les politiques et les tarifs peuvent changer et les changements seront communiqués aux parents par écrit le plus tôt possible.

Annexe A



Établissement de garderie éducative Gestion de la maladie dans les garderies éducatives – Rôle du parent

En tant que parent, votre collaboration est importante. Vous pouvez suivre les étapes ci-dessous pour vous assurer que les garderies éducatives demeurent des endroits sécuritaires et sains pour tous les enfants :

Étape 1 :

Assurez-vous de fournir à l'exploitant de la garderie des renseignements à jour au sujet de l'immunisation de votre enfant. Si vous choisissez de ne pas faire vacciner votre enfant, vous devez obtenir une exemption médicale ou signer une déclaration de renonciation au moyen d'un formulaire fourni par le ministère de la Santé.

Étape 2 :

Habituellement, si votre enfant est trop malade pour participer sans difficulté aux activités et qu'il présente des symptômes ou a une affection qui pourraient nuire à la santé des autres enfants, il est recommandé de ne pas l'amener à la garderie.

Vous devez garder votre enfant à la maison ou prendre d'autres arrangements pour faire garder votre enfant s'il présente un ou plusieurs des symptômes ou des affections suivants :

- a) Fièvre (température buccale de 38,5° C ou supérieure; température rectale de 39° C ou supérieure, température sous l'aisselle de 38° C ou supérieure), accompagnée d'un changement de comportement ou d'autres signes de maladie.
- b) Diarrhée caractérisée par une fréquence accrue des selles ou un changement de consistance, soit des selles aqueuses, molles ou sans forme. Il peut aussi y avoir présence de fièvre, d'une perte d'appétit, de nausées, de vomissements, de crampes abdominales, et de mucus ou de sang dans les selles.
- c) Au moins deux épisodes de vomissements au cours des 24 heures précédentes (ce qui n'est pas une régurgitation typique des bébés).
- d) Plaies buccales accompagnées de l'incapacité de l'enfant à contrôler sa salive.
- e) Éruption cutanée accompagnée de fièvre ou d'un changement de comportement.
- f) Infections (p. ex. : infection des yeux accompagnée de pus) jusqu'à 24 heures après le début du traitement recommandé par un médecin.
- g) Infestation (p. ex. : gale, poux de tête, oxyure) jusqu'après la première application d'un produit médicamenteux.

Étape 3 :

Si votre enfant ne vient pas à la garderie en raison d'une maladie, veuillez informer l'exploitant de la garderie des symptômes de votre enfant.

Étape 4 :

Vous serez avisé si votre enfant est malade à la garderie et l'on vous demandera de prendre les mesures nécessaires pour venir le chercher dans la prochaine heure. Le fait que vous alliez chercher votre enfant sans délai est important pour qu'il reçoive le traitement dont il a besoin, et pour éviter la propagation de maladies.

Étape 5 :

Vous êtes encouragés à consulter un médecin si les symptômes de votre enfant ne s'améliorent pas dans les 24 heures après avoir quitté la garderie éducative.

Étape 6 :

Lorsque surviennent certaines maladies, il doit s'écouler un temps précis avant que votre enfant ne puisse réintégrer la garderie éducative. Ces périodes de temps à respecter selon le type de maladie ont été déterminées par des professionnels de la santé du Canada pour faire en sorte que votre enfant soit complètement rétabli et pour éviter la propagation de maladies infectieuses dans les garderies éducatives. Ces maladies sont énumérées dans l'annexe B - *Lignes directrices concernant l'exclusion dans les garderies éducatives* du document *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives*. Ce guide est disponible auprès de l'exploitant ou l'administrateur de votre garderie.

Vous **devez** respecter toutes les exigences pour que l'exploitant de la garderie y réintègre votre enfant s'il a reçu un diagnostic d'une des maladies incluses dans ce guide.

Étape 7 :

Lorsque vous ramenez votre enfant à la garderie une fois qu'il est guéri d'une maladie infectieuse, vous devez remplir le *Formulaire de réintégration après exclusion* pour attester que vous avez respecté toutes les règles relatives à sa réintégration à la garderie.

Nous vous remercions à l'avance d'avoir pris les mesures nécessaires pour faire des garderies éducatives un endroit sécuritaire et sain pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick.

Annexe B

Lignes directrices concernant l'exclusion dans les garderies éducatives du Nouveau-Brunswick

Maladie/Infection	Critères d'exclusion	Formulaire de réintégration après exclusion exigé
Campylobactérie	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée).	OUI
Clostridium difficile	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée).	OUI
Coqueluche (Bordetella pertussis)	Exclure selon les directives du bureau de la Santé publique.	OUI
Cryptosporidium	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée). Natation interdite pendant deux semaines.	OUI
E. coli 0157:H7	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée) et après que deux analyses des selles prélevées à 24 heures d'intervalle s'avèrent négatives. Une attestation des résultats négatifs doit être envoyée au bureau de la Santé publique, qui donnera ensuite à la garderie la permission de réadmettre la personne exclue.	OUI Signature obligatoire de Santé publique
Fièvre scarlatine	Exclure jusqu'à 24 heures après le début de l'antibiothérapie.	OUI
Gale (Grattelle)	Exclure jusqu'à 24 heures après la fin du premier traitement.	OUI
Gastroentérite non diagnostiquée – écloson ou grappe infectieuse présumée – 2 cas ou plus (c.-à-d. infection virale, bactérienne, etc.)	Exclure jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes (de la diarrhée) ou selon les directives du bureau de la Santé publique.	OUI
Gastroentérite non diagnostiquée – un seul cas	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée) et jusqu'à ce que l'enfant se sente assez bien pour fréquenter la garderie. À noter : Signaler immédiatement tout cas de diarrhée sanglante; l'enfant doit être vu par un fournisseur de soins de santé.	NON
Giardia	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée). Natation interdite pendant deux semaines.	OUI
Hépatite A	Exclure selon les directives du bureau de la Santé publique (habituellement une semaine après l'apparition de la jaunisse). En l'absence de jaunisse, exclure pendant deux semaines après l'apparition des symptômes.	OUI
Infection à streptocoque (c.-à-d. infection streptococcique de la gorge, impétigo et fièvre scarlatine)	Exclure jusqu'à 24 heures après le début d'une antibiothérapie.	OUI
Méningite (infection bactérienne)	Exclure jusqu'à 24 heures après que l'enfant ait reçu un traitement efficace et qu'il se sente assez bien pour participer aux activités quotidiennes courantes. L'exclusion n'est pas requise en cas d'infection virale.	OUI
Norovirus (agent Norwalk)	Exclure jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes (de la diarrhée).	OUI
Oreillons	Exclure jusqu'à 5 jours après le début du gonflement des ganglions.	OUI

Rotovirus	Exclure jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes (de la diarrhée).	OUI
Rougeole	Exclure pendant 4 jours après l'apparition de l'éruption cutanée.	OUI
Rubéole	Exclure pendant 7 jours après l'apparition de l'éruption cutanée. Consulter le bureau de la Santé publique si l'enfant est atteint du syndrome de rubéole congénitale et qu'il a moins d'un an.	OUI
Salmonellose	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée).	OUI
Salmonella typhi	Exclure jusqu'à la disparition des symptômes (de la diarrhée) et après que deux analyses des selles prélevées à 24 heures d'intervalle s'avèrent négatives. Le nombre d'analyses de selles requis à déterminer par la Santé Publique Une attestation des résultats négatifs des analyses de selles doit être envoyée au bureau de la Santé publique qui donnera ensuite à la garderie la permission de réadmettre la personne exclue.	OUI Signature obligatoire de Santé publique
Shigella	Exclure jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes (de la diarrhée) et après que deux analyses des selles prélevées à 24 heures d'intervalle s'avèrent négatives. Une attestation des résultats négatifs des analyses de selles doit être envoyée au bureau de la Santé publique qui donnera ensuite à la garderie la permission de réadmettre la personne exclue.	OUI Signature obligatoire de Santé publique
Teigne	Exclure jusqu'au début du traitement. Restrictions pouvant être recommandées pour certaines activités (selon le foyer d'infection).	OUI
Yeux rouges (conjonctivites)	Exclure jusqu'à ce qu'un médecin ait vu l'enfant. En cas d'infection virale, l'enfant peut retourner à la garderie avec la permission du médecin. En cas d'infection bactérienne, l'enfant peut retourner à la garderie 24 heures après avoir suivi une antibiothérapie appropriée.	OUI
Maladie	Critères d'exclusion	Formulaire de réintégration après exclusion exigé
Herpès simplex (feux sauvages)	Exclure si l'enfant ne peut couvrir les lésions et a une mauvaise hygiène personnelle, si la salivation est importante ou si l'enfant est trop malade pour participer aux activités. L'exclusion n'est pas requise en cas de feux sauvages récurrents.	NON
Varicelle (varicelle-zona)	Exclure jusqu'à ce que l'enfant se sente assez bien pour retourner à la garderie.	NON

À noter : Les parents doivent aviser l'exploitant de la garderie de tout diagnostic dans les 24 heures qui suivent sa confirmation par un professionnel de la santé.

S'il existe un risque pour la santé publique (p. ex. pendant une éclosion ou certaines maladies susceptibles d'influer sur la santé publique), le médecin-hygiéniste régional peut, en application de la *Loi sur la santé publique*, exiger que soient prises toutes les mesures nécessaires (p. ex. exclure certains enfants et membres du personnel de la garderie éducative, fermer la garderie éducative ou des sections de celle-ci, etc.) afin de réduire le risque de propagation des maladies transmissibles.

Février 2018 Direction du CMT du ministère de la Santé, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance